

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 27 octobre 2014 - 20 heures 00

Le 27 octobre deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

Etaients présents : Mr Lambert BONDON, Me Nathalie BONNARD, Mr François DENIZOT, Mr Jean Claude DETABLE, , Mr Michel MAROTTE, Mr Frédéric PRETRE, Mr Jean-Michel PRETRE, Mr Jean RATEAU, Mr Johann TREUILLET, Me Marie-José TISSIER.

Absent : Mr Jean-Marie DUMEZ

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 08 septembre 2014 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

> APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE - délibération 2014/058

Considérant les observations émises au cours de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve et avec recommandations.

Considérant que les espaces agricoles n'ont pas été réduits entre le projet soumis à enquête publique et le projet prêt à être approuvé, ne nécessitant pas une nouvelle consultation pour avis de la chambre d'agriculture prévue à l'article L.112-3 du code rural.

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.124-2 du code de l'urbanisme

Le conseil municipal décide que :

La carte communale est adoptée avec les modifications mineures apportées pour tenir compte des avis exprimés et des observations issues de l'enquête publique.

Le conseil municipal dit que :

Conformément à l'article L.422.1 du code de l'urbanisme, les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.

La présente délibération sera notifiée au préfet pour approbation, sous forme d'arrêté préfectoral.

La carte communale approuvée par le préfet et le conseil municipal sera tenue à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les dispositions de la carte communale seront applicables à compter de la publication de l'arrêté préfectoral au recueil des actes administratifs de la préfecture, de l'affichage en mairie de la délibération et de l'arrêté préfectoral qui approuvent la carte communale pendant 1 mois, de l'insertion d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département précisant les lieux où le dossier peut être consulté, conformément à l'article R124-8 du code de l'urbanisme

Suite au vote à bulletin secret, la carte communale est adoptée à 7 voix pour, 2 voix contre et 1 bulletin blanc.

> D.C.E. (DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT) - délibération 2014/059

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution de cette dotation pour la réfection de la voirie des Thureaux à La Masserie :

Montant de l'opération : 20 520,00€ HT

Fonds propres : 13 653,00€

D.C.E. 2014 : 6 867,00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation à la réfection de la voirie des Thureaux à La Masserie.

> DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS -délibération 2014/060

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon équilibre du budget, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement sur le budget de l'exercice 2014 :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Diminution/augmentation crédits
21	2151	355	Réseaux de voirie	- 10 450,00€
16	165		Dépôts et cautionnements	+ 450,00€
23	2315	368	Aménagement des eaux pluviales chemin du charbonnier	+ 10 000,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces virements de crédits.

➤ DECISION DUREE D'AMORTISSEMENT SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU COMPTE 205 - délibération 2014/061

Mr le Maire propose une durée d'amortissement d'un an sur les immobilisations incorporelles au compte 205. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de durée.

➤ SUBVENTION ECOLE - délibération 2014/062

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 250€ à l'école de Ciez.

➤ SUBVENTION AU PROFIT DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - délibération 2014/063

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention, comme chaque année, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Ciez.

La somme de cette subvention correspond au montant des vacances pour l'année 2014 soit : 1 120,50€.

Le Conseil Municipal charge le maire d'établir un mandat pour cette subvention d'un montant de 1 120,50€ au compte 6574.

➤ MOTION DANGEROUSITE RN151 - délibération 2014/064

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Madame la Conseillère Régionale de Bourgogne Elisabeth GAUJOUR, en date du 21 juillet 2014, faisant suite au rassemblement du 1er juillet dernier concernant la dangerosité de la route Nationale 151, proposant aux communes de prendre une motion dans ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre cette motion.

➤ AVANCEE DES PROJETS LOTISSEMENT ET INTERNET

LOTISSEMENT :

L'équipe en charge du projet lotissement présente ses axes de travail :

- retravailler le règlement
- construction d'une maison témoin
- publicité
- consulter les communes voisines ayant un lotissement
- relancer les contacts
- location-vente
- maison non médicalisée
- centrale de Belleville

La prochaine réunion est fixée au lundi 10 novembre à 18h00.

INTERNET :

L'équipe en charge du projet internet présente ses axes de travail :

- établissement d'un questionnaire distribué à l'ensemble des habitants avec réponse avant le 15 novembre 2014
- fournisseurs d'accès. La téléphonie arrive à Perroy. Il resterait la fibre à glisser. Perroy n'est pas desservi et serait un client potentiel.
- contacter les communes déjà concernées
- état des lieux des lignes téléphoniques et des poteaux
- portables : état de la couverture par opérateur pour un passage à 100K (Orange, Bouygues, SFR)
- internet WIMAX : 149K

La prochaine réunion est fixée au vendredi 07 novembre à 19h00.

➤ PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE DE LA PUISAYE NIVERNAISE

Le conseil municipal ne donne aucun avis sur ce projet.

> DIVERS

- demande éclairage public Picarnon
- demande de Mr François ROLLAND pour barder le hangar de la parcelle AB 216
- isolation du garage et d'une porte maison Compain/isolation grenier appartement 1, rue de Bouhy => devis BARILLET
- isolation local à côté du café
- site internet : adresse mail de contact de chaque association pour communication de l'actualité du site. Mise en place d'une newsletter ouverte à tout le monde : s'inscrire directement sur le site pour recevoir la lettre d'information.
- Association UNP : remercie le CM pour la subvention 2014.
- Maison Monange : Marie-José TISSIER de propose pour faire visiter la maison avec le Maire.
- le transformateur du lotissement va servir pour renforcer les habitations de la route de Donzy.
- SIRP : achat d'un nouveau bus pour le début d'année 2015 (prévoir participation dans le budget 2015).
- Jean RATEAU explique l'écart de tarif payé pour le microtracteur ISEKI et une publicité apportée par F. DENIZOT lors du précédent CM : la différence provient des options.
- 11 novembre : le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.
- transports scolaires : F.DENIZOT fait le compte rendu de la dernière réunion.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,



JM PRÉTRE

JM Prêtre